

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1124**9 novembre 2004****SOMMAIRE**

Action Shop Photo Sud II, S.à r.l., Dudelange	53941	Dental Care, S.à r.l., Luxembourg	53918
Ados Corporation S.A., Luxembourg	53916	Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg	53950
Ados Corporation S.A., Luxembourg	53918	Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg	53950
AGW-Transport AG, Weiswampach	53916	Erik Baudner, S.à r.l., Wormeldange-Haut	53941
AGW-Transport AG, Weiswampach	53916	Erik Baudner, S.à r.l., Wormeldange-Haut	53942
Alcafin S.A., Luxembourg	53922	Eurfinance S.A., Luxembourg	53927
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53924	Eurfinance S.A., Luxembourg	53927
Aquario S.A., Luxembourg	53935	Euro-Getränke A.G., Grevenmacher	53920
Atao S.A., Luxembourg	53912	Euro-Guss S.A., Echternach	53909
Atao S.A., Luxembourg	53912	Forest For Ever S.A., Luxembourg	53951
Atao S.A., Luxembourg	53912	Gamma Logistics Investment S.A., Luxembourg	53921
Atao S.A., Luxembourg	53912	Gelog A.G., Grevenmacher	53919
Bernstein International AG, Weiswampach	53907	Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53924
BG Re S.A., Luxembourg	53935	H.F. S.A., Luxembourg	53927
Blue Dog S.A., Luxembourg	53924	Hartford Holding S.A., Luxembourg	53924
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	53918	Hartford Holding S.A., Luxembourg	53925
Calzone, S.à r.l., Born	53929	Hartford Holding S.A., Luxembourg	53925
Cardigan S.A., Luxembourg	53923	Hartford Holding S.A., Luxembourg	53925
Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg	53923	Henkel Re S.A., Luxembourg	53942
Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg	53923	HR Participations S.A., Luxembourg	53906
COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux.) S.A., Münsbach	53922	Imacorp S.A., Luxembourg	53920
COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux.) S.A., Münsbach	53922	Internationales Petr Garyaev Zentrum für Wellengenetik, A.s.b.l., Grevenmacher	53913
Color Development S.A., Luxembourg	53926	Iserry Lux, S.à r.l., Luxembourg	53942
Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Luxembourg	53928	Iskenia S.A., Luxembourg	53931
Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Luxembourg	53928	K.A.M. Holding S.A., Luxembourg	53927
Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	53949	Kiffer Impress, S.à r.l., Mersch	53951
Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	53949	KP Interiors, S.à r.l., Luxembourg	53926
Credim Benelux S.A.H., Luxembourg	53926	Lux Participation S.A., Luxembourg	53930
CTA R-R, Cycling Team Augusta Redange-Rambrouch, A.s.b.l., Redange-sur-Attert	53909	Macareva Holding S.A., Alzingen	53927
Cypres S.A.H., Luxembourg	53926	Metro International Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	53952
D'co, S.à r.l., Luxembourg	53939	Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920
(Le) Défi S.A., Luxembourg	53951	Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920
		Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920
		Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920
		Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920
		Narol Investment Holding S.A., Luxembourg	53920

Nord Immo S.A., Luxembourg	53925	Tekalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53907
Orchides Holding S.A., Luxembourg	53949	Textilex Invest S.A., Luxembourg	53950
Permalux, S.à r.l., Luxembourg	53951	Thomson Holdings S.A., Luxembourg	53919
Photo Parc, S.à r.l., Bettembourg	53934	Thomson Holdings S.A., Luxembourg	53919
PM Promotions S.A., Pétange	53906	TL Holdings S.A., Luxembourg	53919
Promoland Holding S.A., Luxembourg	53923	TL Holdings S.A., Luxembourg	53919
Recto-Verso S.A., Strassen	53906	Vantage Media Group S.A., Luxembourg	53921
Restaurant Il Caminetto, S.à r.l., Bertrange	53934	Vantage Media Group S.A., Luxembourg	53921
Revis S.A., Luxembourg	53923	World Express S.A., Luxembourg	53938
RoadCom S.A., Luxembourg	53934	World Express S.A., Luxembourg	53938
SEB Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	53928	World Express S.A., Luxembourg	53938
Silpat S.A., Luxembourg	53924	World Express S.A., Luxembourg	53938
Strategy Invest S.A., Luxembourg	53931	World Express S.A., Luxembourg	53938
Swiss-Lux Financial Holding S.A.H., Echternach	53918	World Express S.A., Luxembourg	53938
Tay S.A., Luxembourg	53928	Zenobie Holding S.A., Luxembourg	53922
Technew S.A., Howald	53924		

PM PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 86.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072109.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

RECTO-VERSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 42A, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.384.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2003 ainsi que la résolution de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2004 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juin 2004.

B. Soetens.

(072046.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

HR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 56.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2004

- Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Madame Patricia Prima, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Maître René Faltz et de Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072338.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BERNSTEIN INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, maison 117.

R. C. Diekirch B 4.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 août 2004, réf. DSO-AT00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(902910.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

TEKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 37, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 102.673.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Henri Koch, employé privé, né à Dudelange, le 1^{er} mars 1930, demeurant à L-4320 Esch-sur-Alzette, 37, rue du X Septembre.

2.- Monsieur Laid Khedimellah, chauffeur, né à Constantine (Algérie), le 1^{er} juillet 1958, demeurant à F-57970 Yutz, 11, rue du Poitou.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TEKALUX, S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec véhicules de plus de six tonnes, le transport de personnes ainsi que la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Henri Koch, prénommé. cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Laid Khedimellah, prénommé. quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri Koch, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-4320 Esch-sur-Alzette, 37, rue du X septembre.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Koch, L. Khedimellah, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 80, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(072738.3/202/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EURO-GUSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 93.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 août 2004, réf. DSO-AT00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(902909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

CTA R-R, Cycling Team Augusta Redange-Rambrouch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 4, rue de Ell.
R. C. Luxembourg F 668.

STATUTS

Chapitre I^{er}- Dénomination, Siège et But

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination CYCLING TEAM AUGUSTA REDANGE-RAMBROUCH, en abrégé CTA R-R.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est à Redange-sur-Attert, 4, rue de Ell, L-8509 Redange-sur-Attert.

L'adresse officielle est à Holtz, 34, rue Principale L-8820 Holtz.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir la pratique du cyclisme sous toutes ses formes. Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'assemblée générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible avec le sien. Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

Chapitre II- Des Membres

Art. 5. Le nombre minimum de ses membres est fixé à trois. Le Conseil d'Administration peut attribuer à des personnes physiques le titre de membre honoraire ou d'honneur. Ceux-ci n'ont toutefois pas de droit de vote aux Assemblées Générales.

Art. 6. Peuvent devenir membres du Club toutes les personnes qui font pratiquer le sport du cyclisme.

L'Association se compose:

1. des membres actifs,
2. des membres honoraires.

La décision définitive sur la demande d'admission d'un membre actif appartient au Conseil d'Administration. En cas de refus, le Conseil d'Administration n'est pas obligé de fonder sa décision. Pour pouvoir être affilié, l'intéressé doit introduire une demande écrite ou orale en indiquant ces données personnelles. Avec son adhésion, le membre reconnaît les statuts, règlements et décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements.

Art. 7. La qualité de membre du Club se perd par:

1. démission,
2. exclusion.

Tout membre peut donner sa démission par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration.

L'exclusion d'un membre doit être prononcée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements du Club;
2. refus d'acceptation d'une décision définitive du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale;
3. non-exécution des obligations financières envers le Club;
4. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur le Club.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées. La démission ne sera acceptée qu'après la liquidation de toutes dettes envers le CTA R-R.

Chapitre III- Des Organes

Art. 8. Les organes du Club sont:

1. l'Assemblée Générale,
2. le Conseil d'Administration,
3. les Commissions: * Commission Technique, * Commission du Tourisme,
4. le Conseil de Surveillance.

Art. 9. Organigramme de la structure de la FSCL: voir annexe 1.

Chapitre III- De l'Assemblée Générale

Art. 10. L'Assemblée Générale ordinaire se réunira annuellement au lieu fixé par le Conseil d'Administration.

Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'admission et l'exclusion d'un membre de l'association;
4. la modification des statuts;
5. la dissolution de l'association.

Art. 11. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement au cours des trois premiers mois.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée Générale extraordinaire; il doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

Art. 13. Toute proposition présentée par écrit au Conseil d'Administration par un membre doit être portée à l'ordre du jour.

Ces propositions doivent parvenir au Club au moins 2 (deux) semaines avant la date de l'Assemblée.

Art. 14. Les membres sont convoqués par écrit, moyennant lettre circulaire adressée aux adresses officielles des membres affiliés au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comprend obligatoirement les points suivants:

1. adoption du rapport de l'Assemblée Générale précédente;
2. présentation des rapports des membres du Conseil d'Administration et du rapport de la commission de contrôle financier ainsi que des différentes Commissions;
3. décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance, ainsi qu'aux différentes Commissions;
4. fixation du montant des cotisations et attributions;
5. constitution d'un bureau de vote;
6. élection des membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance s'il y a lieu;
7. examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice;
8. examen des propositions valablement présentées au Conseil d'Administration.

Art. 15. Tous les membres disposent d'une voix.

Art. 16. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si deux tiers au moins des membres sont représentés. Toutefois, l'Assemblée Générale peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix émises.

Chapitre V- Du Conseil d'Administration

Art. 17. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif du club. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires du Club, dans le cadre des statuts et règlements. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi à l'Assemblée Générale ou par les présents statuts est de sa compétence.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se compose de 12 personnes au maximum, dont:

- un(e) Président(e); - un 1^{er} Vice-Président; - un 2^{ème} Vice-Président; - un Secrétaire Général; - un Trésorier Général;
- un Responsable de la Commission Technique; - un Responsable de la Commission du Tourisme - 5 membres.

Le Conseil d'Administration élit, lors de la première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci, le président, deux vice-présidents chargés de représenter le président du Club en cas d'absence ou d'empêchement, ainsi que le Secrétaire Général, le Trésorier Général et les Responsables des différentes Commissions. Faute de candidature, il est toutefois loisible au Conseil d'Administration de choisir le secrétaire général et/ou le trésorier général en dehors de son cadre. Dans ce cas, ils n'ont pas droit de vote. Le Conseil d'Administration décide en dernier ressort dans toutes les questions touchant le cyclisme. Le Conseil d'Administration attribue des récompenses honorifiques, admet des membres honoraires et d'honneur. Dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les présents statuts ou prévu par la loi est de sa compétence. Il peut déléguer, avec droit de révocation, une partie de ses pouvoirs à d'autres organismes et personnes affiliées.

Art. 19. Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Conseil de Surveillance sont élus par vote secret, chacun à la majorité absolue.

Si, à un premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité requise, il est procédé à un second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas d'égalité de voix au premier tour un scrutin de barrage détermine les candidats à prendre en considération pour le deuxième tour. En cas de nouvelle égalité de voix, sera proclamé le candidat le moins âgé. Si, à plusieurs postes prévus au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance ne se présente qu'un seul candidat, l'Assemblée Générale peut décider, par un vote préliminaire, d'adopter la procédure du vote collectif pour ces postes. Les autres postes sont, le cas échéant, pourvus par la procédure prévue à l'alinéa 1 et 2 du présent article.

Pour être éligible au Conseil d'Administration, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

- a) être âgé de 18 ans;

b) jouir de tous droits civils;

c) ne percevoir, en dehors des indemnités attribuées pour son travail purement administratif, aucune rémunération du Club, de ses membres ou d'un tiers pour des activités sportives exercées à un titre quelconque. La candidature doit parvenir par écrit au Conseil d'Administration au plus tard &absol; (une) heure avant l'Assemblée Générale.

Art. 20. Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance sont élus pour une période de 4 (quatre) ans. Il peut être pourvu à une vacance en cours de mandat soit lors de la prochaine Assemblée Générale soit par voie de référendum. Les membres sortants sont rééligibles à condition de reposer leur candidature conformément aux indications de l'article 19.

Art. 21. Les candidatures sont introduites auprès du CTA R-R. au moins 1 heure avant l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président ou du Secrétaire Général, chaque fois que le réclame l'intérêt du Club ou que la moitié de ses membres le demande. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité de ses membres. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le Club est engagé par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V- Des Commissions et autres Organes

Art. 23. Les Responsables des différentes Commissions, le Secrétaire Général et le Trésorier Général sont nommés par le Conseil d'Administration, pour une durée de 2 ans.

Chapitre VI- Du Conseil de Surveillance

Art. 24. Le Conseil de Surveillance se compose de trois membres élus par l'Assemblée Générale dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du Conseil d'Administration. La commission est chargée de contrôler la gestion financière du club. Il dressera chaque année un rapport distinct de ses constatations et de ses propositions et le soumettra à l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent faire partie d'aucune autre commission du CTA R-R.

Chapitre VII- Dispositions Financières

Art. 25. L'exercice financier commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 26. Les ressources du club sont:

1. ses ressources propres;
2. les cotisations annuelles;
3. les subsides et subventions;
4. les dons et libéralités autorisés.

La cotisation des membres est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra être supérieure à 50,- (cinquante) EUR. La cotisation totale est payable au plus tard le 31 décembre de chaque année. Les membres qui n'ont pas rempli leurs obligations de paiement n'ont pas droit de vote aux Assemblées Générales.

Art. 27. La cotisation annuelle des membres actifs et honoraires est fixée chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire.

Chapitre VIII- Modifications aux Statuts

Art. 28. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des tiers des voix des membres représentés.

Chapitre IX- Dispositions Diverses

Art. 29. Le pouvoir des signatures est attribué à: Mme Augusta Becker-Durisotto, présidente/trésorier; M. Max Becker, 1^{er} vice-président; M. Carlo Plier, Secrétaire Général.

Art. 30. L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution du Club dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution et après acquittement du passif, le capital sera versé à l'oeuvre sociale de la commune de Redange-sur-Attert.

Art. 31. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928, les présents statuts ou les règlements pris pour leur application sont tranchés par le Conseil d'Administration.

Le dépôt et la publication des présents statuts votés par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 2 février 2004 sont faits en conformité avec l'article 3 de la loi du 21 avril 1928 pour sortir ses effets. Le conseil d'administration se compose de:

- Mme Augusta Becker-Durisotto, présidente/trésorier;
- MM. Max Becker, 1^{er} vice-président;
- Max Durisotto, 2^{ème} vice-président;
- Carlo Plier, Secrétaire Général;
- Italo Durisotto, Responsable de la Commission Technique;
- Mmes Giselle Durisotto, Responsable de la Commission du Tourisme;
- Lydia Padjen, membre;
- D'Orsi Tan, membre;

MM. Pierre Schanen, membre;
Noël Lutgen, membre.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2004, réf. DSO-AU00008. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(902925.3/000/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 septembre 2004.

ATAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 77.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(072165.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ATAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 77.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(072168.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ATAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 77.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(072170.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ATAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 77.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(072175.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**INTERNATIONALES PETR GARYAEV ZENTRUM FÜR WELLENGENETIK, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Münschecker.
R. C. Luxembourg F 667.

—
STATUTEN

1. Allgemeine Bestimmungen

1.1 Die INTERNATIONALE PETR GARYAEV ZENTRUM FÜR WELLENGENETIK A.s.b.l., im weiteren IZWG genannt, ist eine vom Staat unabhängig selbständige nicht auf Handel orientierte Organisation mit freiwilliger Mitgliedschaft, ausgerichtet auf die Unterstützung und Vertretung der Interessen von Wissenschaftlern im Bereich: Genetik, Genom, Biotechnologie und Mikrobiologie.

1.2 Die Tätigkeit der IZWG unterliegt internationalem Recht und der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg sowie der eigenen Satzung.

1.3 Die IZWG ist eine juristische Person ab dem Moment ihrer staatlichen Registrierung. Sie besitzt alle Rechte und Pflichten in Übereinstimmung mit der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg.

1.4 Die IZWG kann in ihrem Namen Vermögensrechte und Nicht-Vermögensrechten erwerben, Verbindlichkeiten tragen, als Kläger und Beklagter vor Gericht auftreten, als Schiedsrichter eines Schiedsgerichts auftreten und weitere der geltenden Gesetzgebung nicht widersprechende Tätigkeiten zur Erreichung seiner Ziele ausüben.

1.5 Die IZWG hat gesonderten Besitz und eine eigenständige Bilanz, Bankkonten, einen runden Stempel, andere Stempel und Firmenbriefbögen. Sie hat das Recht eine eigene Flagge, ein eigenes Emblem, Wimpel und andere Symbole zu besitzen.

1.6 Die IZWG übt ihre Tätigkeit gemäß ihrer Satzung auf dem Territorium der Europäischen Union aus und kann in den verschiedenen Ländern seine Filialen, Organisationen und Vertretungen aufbauen.

1.7 Die IZWG darf seine Tätigkeit auch in anderen Ländern ausüben, in denen Firmen, Abteilungen, Filialen und Vertretungen eröffnet wurden.

1.8 Die Tätigkeit der IZWG beruht auf den Grundsätzen der Freiwilligkeit, Gleichberechtigung, Selbstverwaltung und Gesetzestreue. Die IZWG kann ihre innere Struktur, ihre Ziele, ihre Form und Vorgehensweise frei bestimmen.

1.9 Die Tätigkeit des IZWG ist transparent. Gründungs- und Programmdokumente sind frei erhältlich.

1.10 Die Tätigkeit der IZWG ist zeitlich unbegrenzt.

1.11 Die vollständige russische Bezeichnung:

MESHUNARODNY ZENTRUM WOLNOWOJ GENETIKI PETRA GARYAEVA;

die vollständige englische Bezeichnung:

INTERNATIONAL CENTER FOR WAVE GENETICS NAMED PETR GARYAEV;

die vollständige französische Bezeichnung:

CENTRE INTERNATIONAL D'ONDES GENETIQUES PETR GARYAEV.

1.12 Sitz der IZWG:

28, rue de Münschecker, L-6760 Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, Tel.: +352/267066, Fax: +352/26706699

2. Ziele und Aufgaben der IZWG

2.1 Ihre Ziele und Aufgaben sind:

- Unterstützung von Wissenschaftlern in ihrer Tätigkeit;
- Grundlagenforschung in der Wellengenetik und in angrenzenden Wissenschaften, wissenschaftlich-praktische Anwendung der Ergebnisse;
- Mitarbeit in internationalen wissenschaftlichen Strukturen, Zusammenarbeit mit wissenschaftlichen Einrichtungen, staatlichen, nationalen und internationalen Organisationen, z. B. mit der Weltgesundheitsorganisation;
- Informationsaustausch mit Wissenschaftlern der Wellengenetik, Entwicklung und Förderung von zukünftigen Forschungsrichtungen;
- Vertretung der Rechte und Freiheiten von Wissenschaftlern, die mit dem IZWG zusammenarbeiten, im wirtschaftlichen und fachlichen Bereich und bei Autorenrechten;
- Mitwirkung an internationalen Konferenzen, Symposien und Seminaren;
- Zusammenarbeit mit Massenmedien und Herausgebern für die Ziele der Wellengenetik;
- Unterstützung junger Wissenschaftler;
- Erstellung einer Konzeption für die Entwicklung dieses Bereichs, die Kommerzialisierung seiner Ergebnisse und praktische Anwendung.

2.2 Zur Erreichung ihrer oben aufgeführten Ziele hat die IZWG das Recht, jede beliebige Tätigkeit auszuüben, die der geltenden Gesetzgebung nicht widerspricht.

3. Rechte und Pflichten der IZWG

3.1 Rechte:

- Uneingeschränkte Verbreitung von Information über ihre Tätigkeit;
- Gründung von wissenschaftlichen Organisationen und Laboratorien, Ausübung wissenschaftlicher Tätigkeit;
- Vertretung und Verteidigung ihrer Rechte, der gesetzlichen Interessen ihrer Mitglieder und wissenschaftlichen Mitarbeiter in staatlichen, örtlichen, rechtlichen und öffentlichen Vereinigungen;
- Vorbringen von Vorschlägen und Initiativen.

3.2 Pflichten:

- Einhaltung der Gesetze des Großherzogtums Luxemburg, von allgemein anerkannten Grundsätzen und Normen des Internationalen Rechts für die Tätigkeit von wissenschaftlichen Einrichtungen, Vereinigungen und Gesellschaften.

4. Rechte und Pflichten der Mitglieder der IZWG

4.1 Mitglieder der IZWG können sein:

- Personen, die wissenschaftlich, schöpferisch und kommerziell im angeführten Gebiet tätig sind. Personen, die wissenschaftlich im Bereich Forschung und Lehre tätig sind und die Ziele der IZWG teilen, ihre Satzung anerkennen, die Aufnahmegebühr entrichtet haben und regelmäßig Mitgliedsbeiträge zahlen, sowie an der Tätigkeit des IZWG mitwirken.

- Öffentliche Organisationen, Unternehmen, wissenschaftliche Vereinigungen, die juristische Personen sind, Ziele und Aufgaben der IZWG teilen, ihre Satzung anerkennen, die Aufnahmegebühr entrichtet haben und mit finanziellen Projekten an der Tätigkeit der IZWG mitwirken.

4.2 Mitglieder der IZWG - natürliche und juristische Personen - besitzen die gleichen Rechte und Pflichten.

4.3 Die Mitglieder haben folgende Rechte:

- Unterstützung, Vertretung und Hilfe durch die IZWG;
- Wählen und gewählt werden in Führungs-, Kontroll- und Revisionsorgane der IZWG;
- Mitwirkung an Veranstaltungen und der wissenschaftlichen Forschungstätigkeiten der IZWG;
- Einbringen von Vorschlägen zur Tätigkeit der IZWG, Mitwirkung an Diskussionsforen und bei der Realisierung der Vorschläge;

- Auf Antrag der gewählten Organe der IZWG ihre Interessen bei staatlichen und anderen Organen sowie in Bezug auf andere juristische und natürliche Personen zu vertreten;

- Informationsbereitstellung durch das IZWG über seine Tätigkeit.

4.4 Die Mitglieder haben folgende Pflichten:

- Einhaltung der Satzung;
- Mitwirkung bei der Durchsetzung der Satzungsziele;
- Durchsetzung von Beschlüssen der Führungsorgane;
- Leistung von Mitgliedsbeiträgen;
- Solidarität bei der Vertretung von Rechten und Interessen der IZWG und seiner Mitglieder und von Mitwirkenden;
- Verweigerung von Handlungen, die der Satzung und den ethischen Grundsätzen der IZWG widersprechen und moralischen und materiellen Schaden verursachen.

4.5 Mitglieder können ihre Mitgliedschaft verlieren, wenn sie den Zielen und Aufgaben der IZWG zuwiderhandeln, die IZWG durch ihre Handlungen diskreditieren und moralischen und materiellen Schaden zufügen.

5. Struktur und Führungsorgane der IZWG

5.1 Führungsorgane der IZWG sind die Mitgliederversammlung, der Vorstand und die Revisionskommission (der Revisor).

5.2 Das höchste Leitungsorgan ist die Mitgliederversammlung, die nicht weniger als 1 Mal in 5 Jahren einberufen wird. Außerordentliche Beratungen der Versammlung können vom Vorstand einberufen werden.

5.3 Der Vorstand bestimmt die Zusammensetzung der Delegation für die Versammlung aus den Mitgliedern der IZWG. Die zahlenmäßige Zusammensetzung aus den Mitgliedern - öffentlichen Vereinigungen wird durch eine vom Vorstand festzulegende Quote bestimmt.

5.4 Zur ausschließlichen Kompetenz der Versammlung gehört:

- Prioritätensetzung in der Tätigkeit der IZWG;
- Verabschiedung der Satzung, seiner Modifikationen und Erweiterungen, die laut Gesetz der staatlichen Registrierung bedürfen.

- Wahl des Vorstands und der Revisionskommission;

- Wahl des Präsidenten, des Vorstandsvorsitzenden und des Vorstands für einen Zeitraum von bis zu 5 Jahren;

- Verabschiedung von Mitteilungen des Vorstands und der Revisionskommission;

- Beschlüsse zur Reorganisation und Liquidation der IZWG.

5.5 In den Zeiträumen zwischen den Versammlungen übernimmt der Vorstand die Leitung der IZWG. Der Vorstand wird nach den Vorgaben der Versammlung alle 5 Jahre gewählt.

5.6 Zur ausschließlichen Kompetenz des Vorstands gehört:

- Organisation der Satzungsaufgaben und laufende Tätigkeiten der IZWG;

- Beschluss über die Einberufung der Versammlung;

- Vorbereitung der Tagesordnungspunkte der Versammlung;

- Organisation der Finanzen der IZWG;

- Verabschiedung der Höhe und der Form der Leistung von Aufnahme- und Mitgliedsbeiträgen.

5.7 Der Vorstand kommt nicht weniger als 1 Mal pro Quartal zusammen.

5.8 Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Stimmenmehrheit der Vorstandsmitglieder getroffen.

5.9 In den Zeiträumen zwischen den Vorstandssitzungen wird die Tätigkeit der IZWG vom Präsidenten und Vorstandsvorsitzenden bzw. in Abwesenheit von seinem Stellvertreter geleitet.

5.10 Der Vorstandsvorsitzende und Präsident der IZWG:

- Organisiert die Ausführung der vom Vorstand und der Versammlung getroffenen Beschlüsse und leitet die Tätigkeit der IZWG;

- Vertritt ohne Vollmacht die IZWG vor staatlichen Organen, öffentlichen Einrichtungen und anderen natürlichen und juristischen Personen in Luxemburg und anderen Ländern. Er hat persönliches Zeichnungsrecht und das Recht Konten bei Banken zu eröffnen und zu schließen;

- Verfügt über das Eigentum der IZWG, verabschiedet Kostenpläne zur laufenden Finanztätigkeit;

- Verabschiedet die Struktur und den Personalplan der IZWG und erstellt den Lohnfond der Mitarbeiter der IZWG;
- beruft und entlässt das Verwaltungspersonal von kommerziellen Unternehmen, Organisationen und Abteilungen die der IZWG gehören;
- gibt dem Personal Anreize zur aktiveren Mitarbeit und übernimmt die Personalführung nach den gesetzlichen Vorschriften;
- hat weitere ausführende und verfügende Funktionen.

5.11 Die Revisionskommission oder der Revisor werden von der Versammlung für den Zeitraum von 5 Jahren gewählt.

5.12 Die Revisionskommission der IZWG:

- Überprüft die Finanz- und Wirtschaftstätigkeit der IZWG;
- Kontrolliert die richtige Ausführung des Haushalts, die finanzwirtschaftliche Tätigkeit des Vorstands, der Abteilungen und Fonds usw.;
- Kontrolliert die Bearbeitung von Anträgen und Beschwerden der Mitglieder sowie die Befolgung der Arbeitsvorschriften;
- Kontrolliert die Einhaltung der Satzung in den Fristen der Zusammenkunft des Vorstands und der Versammlung.

6. Unterabteilungen der IZWG

6.1 Unterabteilungen sind Abteilungen, Filialen, Vertretungen und Agenturen, die ihre Tätigkeit im Einklang mit der Luxemburgischen Gesetzgebung ausüben, sowie in anderen Ländern mit den dortigen gesetzlichen Vorgaben.

6.2 Vertretungen und Filialen sind keine juristischen Personen und üben ihre Tätigkeit auf der Grundlage der vom Sekretariat festgelegten Bedingungen aus.

6.3 Das Leitungspersonal von Vertretungen und Filialen wird vom Vorstandsvorsitzenden der IZWG bestimmt und handelt auf der Grundlage von Vollmachten.

6.4 Die Abteilungen haben das Recht, die Rechte einer juristischen Person nach luxemburgischer Gesetzgebung und in anderen Gründungsländern auszuüben.

6.5 Die Abteilungen sind auf der Grundlage dieser Satzung tätig. Sie haben das Recht, auf der Grundlage einer eigenen Satzung tätig zu sein, dessen Registrierung vorschriftsmäßig durchgeführt wurde. Hierbei dürfen die Ziele und Aufgaben dieser vorliegenden Satzung und der geltenden Gesetzgebung nicht widersprechen.

6.6 Die IZWG ist Besitzer des ihm gehörenden Vermögens insgesamt. Die Abteilungen, die keine eigenen Satzung haben und nach dieser vorliegenden Satzung tätig sind, dürfen das Eigentum operativ verwalten, das ihnen vom Besitzer übergeben wurde.

7. Vermögen und finanzwirtschaftliche Tätigkeit

7.1 Die IZWG darf Immobilien, anderes Eigentum, Geldmittel, Aktien und andere Wertpapiere besitzen, die für die materielle Absicherung der Satzungsaufgaben der Organisation notwendig sind.

7.2 Sie darf ebenfalls Unternehmen, wissenschaftliche und Forschungseinrichtungen besitzen, die mit den Mitteln des IZWG, gemäß seinen Satzungszielen, gegründet und beschafft wurden.

7.3 Sie haftet für ihr Eigentum, das nach geltender Gesetzgebung arretiert werden kann. Die Mitglieder der IZWG haften nicht für die Verpflichtungen der IZWG, so wie die IZWG nicht für die Verpflichtungen seiner Mitglieder haftet.

7.4 Quellen für die Bildung des Eigentums sind:

- Freiwillige Beiträge und Spenden, Sponsorenbeiträge und wohltätige Mittel von Bürgern und juristischen Personen;
- reguläre Aufnahme- und Mitgliedsbeiträge;
- Zugänge aus Ergebnissen der wissenschaftlich-praktischen Anwendung und von Verkäufen von Lizenzen;
- Bankkredite und Investitionen;
- Abführungen aus kommerziellen Unternehmen, durch der IZWG gehören;
- Einnahmen aus unternehmerischer Tätigkeit;
- nichtwirtschaftliche Tätigkeit der IZWG;
- weitere gesetzlich zulässige Quellen.

7.5 Ein einzelnes Mitglied der IZWG hat keine Besitzrechte auf das anteilige Vermögen, das der IZWG gehört.

7.6 Territoriale Organisationen, die zum IZWG als eigenständige Subjekte gehören, sind Besitzer des ihnen gehörenden Vermögens.

7.7 Einnahmen aus unternehmerischer Tätigkeit der IZWG dürfen nicht unter den Mitgliedern verteilt werden, sondern müssen für Satzungsziele verwendet werden.

8. Beendigung der Tätigkeit der IZWG

8.1 Die Tätigkeit der IZWG wird auf dem Wege der Reorganisation oder Liquidation beendet.

8.2 Die Reorganisation erfolgt auf Beschluss der Mitgliederversammlung. Nach der Reorganisation geht das Eigentum der IZWG anteilmäßig auf seine Mitglieder über.

8.3 Die Liquidation der IZWG erfolgt entweder auf Beschluss der Mitgliederversammlung oder durch ein Gerichtsurteil nach luxemburgischer Gesetzgebung.

8.4 Der Liquidationsbeschluss wird den Registrationsbehörden mitgeteilt, um das IZWG aus dem Staatlichen Register als juristische Person zu entfernen.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06551. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071956.3/000/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

AGW-TRANSPORT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 98.838.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2004, réf. DSO-AU00002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 septembre 2004.

Signature.

(902955.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

AGW-TRANSPORT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 98.838.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2004, réf. DSO-AU00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 septembre 2004.

Signature.

(902956.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

**ADOS CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. ADOS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.990.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of August.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of ADOS LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg number B 93.990, having its registered office in Luxembourg, 18, rue de l'Eau, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux in replacement of the undersigned notary dated 25 June, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 720 of July 8, 2003.

The meeting begins at four p.m., Mr Jean Hoffmann, director of companies, with professional address in 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-five (35) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Euro each, representing the total capital of thirty-five thousand (35,000) Euro, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Ratification of the appointment of a new director by co-option.
2. Change of the name of the company to ADOS CORPORATION S.A. and subsequent amendment of Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation.
3. Appointment of a new director of the company.
4. Appointment of the chairman of the board of directors.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The appointment of Mrs Marie-Anne Back as new director of the company, by co-option of the board members on 7/1/2004, is hereby ratified.

Second resolution

The name of the company is changed from ADOS LUXEMBOURG S.A. to ADOS CORPORATION S.A.

As a consequence Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended to have the following wording:

«**Art. 1, first paragraph.** There exists a limited corporation under the name of ADOS CORPORATION S.A.»

Third resolution

Mr Michael Lebeda, engineer, born on August 9th, 1957 in Wien, Austria, and residing at Ferdinand Raimundgasse, 7, 2344 Maria Enzersdorf, Austria, is hereby appointed as a new director of the company, as well as the chairman of the Board of directors.

His mandate will expire by the end of the annual shareholders' meeting to be held in 2009.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ADOS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 720 du 8 juillet 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur.
2. Changement de la dénomination de la société en ADOS CORPORATION S.A., et modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts.
3. Nomination d'un nouvel administrateur.
4. Nomination du président du conseil d'administration.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La nomination de Mme Marie-Anne Back aux fonctions d'administrateur de la Société, par cooptation des membres du conseil d'administration en date du 7 janvier 2004, est ratifiée.

Deuxième résolution

La dénomination de la société est changée de ADOS LUXEMBOURG S.A. en ADOS CORPORATION S.A.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ADOS CORPORATION S.A.»

Troisième résolution

Monsieur Michael Lebeda, ingénieur, né le 9 août 1957 à Vienne, Autriche, et demeurant à Ferdinand Raimundgasse, 7, 2344 Maria Enzersdorf, Autriche, est nommé administrateur de la société ainsi que Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, vol. 144S, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072505.3/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**ADOS CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. ADOS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 93.990.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1124 du 31 août 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072506.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2004, réf. DSO-AU00001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 septembre 2004.

Signature.

(902957.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

DENTAL CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 90.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

Signature.

(071763.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.566.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 février 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071918.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

TL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.662.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TL HOLDINGS S.A.

Signature

(071791.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

TL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.662.

—
L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071790.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.691.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON HOLDINGS S.A.

Signature

(071796.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.691.

—
L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071794.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GEOLOG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R. C. Luxembourg B 91.921.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 août 2004, réf. DSO-AT00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071884.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

EURO-GETRÄNKE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R. C. Luxembourg B 91.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 août 2004, réf. DSO-AT00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071885.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NAROL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AT06537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071686.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NAROL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AT06540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071687.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NAROL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AT06541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071689.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NAROL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AT06542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071690.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NAROL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.829.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 27 août 2004 que:

1. Madame Christiane Hennebert démissionne de son poste d'administrateur.
2. Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071691.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(071889.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

VANTAGE MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071953.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

VANTAGE MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.614.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2004 à 15.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2003 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071952.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ZENOBIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.463.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ZENOBIE HOLDING S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(071892.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ALCAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la ALCAFIN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO, S.à r.l.,

A. de Bernardi / F. Innoncenti

Administrateur / Administrateur

(071893.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

COGERE, COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX.), Société Anonyme.

Siège social: Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.758.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de COGERE tenue le 28 octobre 2003

1. Démission de BNP PARIBAS LUXEMBOURG de son poste d'Administrateur:

Le Conseil prend note de la démission de BNP PARIBAS LUXEMBOURG de son poste d'Administrateur avec effet au 28 octobre 2003.

Le Conseil propose de ne pas pourvoir à ce stade au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour la Société

GECALUX S.A.

M. Haag / C. Stiennon

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072082.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

COGERE, COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX.), Société Anonyme.

Siège social: Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.758.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 juin 2004

«Le Conseil décide de nommer, avec effet à ce jour, GECALUX S.A. en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94(3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de Monsieur Claude Stiennon.»

Pour la société

GECALUX S.A.

M. Haag / C. Stiennon

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072081.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

PROMOLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.470.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

PROMOLAND HOLDING S.A.

A. Schaus / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(071894.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

CARDIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

CARDIGAN S.A.

A. de Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(071895.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

REVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

REVIS S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(071897.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(071931.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(071932.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

TECHNEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad.
R. C. Luxembourg B 50.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071905.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.147.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071906.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

BLUE DOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.763.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(071921.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

SILPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.140.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(071923.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.562.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071928.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.562.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 8 novembre 1999 à 11.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 1998.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071926.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.562.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(071955.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.562.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 13 novembre 2000 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071954.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

NORD IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 53.837.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06061, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour NORD IMMO S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(071995.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

CYPRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.088.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

FIDUPAR

Signatures

(071947.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

COLOR DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 90.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(071940.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

KP INTERIORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.528.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales dans la Société en date du 11 août 2004 l'associé unique de la Société est dorénavant PLASTA ACQUISITION L.P., un exempted limited partnership constitué sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-14951.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071945.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 septembre 2004.

CREDIM BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 17.983.

—
RECTIFICATIF

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement en date du 15 novembre 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

Il résulte dudit procès-verbal que la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet à la date du 15 novembre 2001.

Il résulte dudit procès-verbal que la société AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour CREDIM BENELUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072162.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EURFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.453.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071977.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EURFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.453.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2004
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2005.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071991.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.382.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(071949.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 82.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071984.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

MACAREVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue N. Wester.
R. C. Luxembourg B 74.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MACAREVA S.A.

Société Anonyme

Signature

(072026.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071985.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.697.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2004
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2006.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071986.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
H. R. Luxemburg B 28.468.

Luxinvest DM Wertgarant, Luxinvest ZielRent 97, Luxinvest ZielRent 98 - Beendigung des Liquidationsverfahrens

Die Verwaltungsgesellschaft SEB INVEST LUXEMBOURG bestätigt die Beendigung des Liquidationsverfahrens der o.g. Sondervermögen.

Luxemburg, im September 2004.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072000.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

TAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 54.297.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 17 août 2004

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072122.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

CALZONE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.

H. R. Luxemburg B 102.200.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Werner Herrmann, Kaufmann, geboren in Schweich (Deutschland), am 7. November 1952, wohnhaft in D-54340 Schleich, Enscherstrasse 4 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Organisation von kulturellen und sportlichen Veranstaltungen und Seminaren. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist CALZONE, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Born.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils zweihundertfünfzig (250,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Werner Herrmann, Kaufmann, geboren in Schweich (Deutschland), am 7. November 1952, wohnhaft in D-54340 Schleich, Enscherstrasse 4 (Deutschland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neun hundert fünf und siebenzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.

2. Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Werner Herrmann, Kaufmann, geboren in Schweich (Deutschland), am 7. November 1952, wohnhaft in D-54340 Schleich, Enscherstrasse 4 (Deutschland).

3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: W. Herrmann, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 76, case 5. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. August 2004.

J. Seckler.

(066125.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LUX PARTICIPATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 86.653.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. August 2004

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst, Frau Ellen Philippi, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxemburg, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sie beendet das Mandat ihres Vorgängers.

Luxemburg, den 17. August 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072121.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ISKENIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 90.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06059, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour ISKENIA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(071996.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

STRATEGY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 101.873.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 18 juin 2004.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 18 juin 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de STRATEGY INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Serge Atlan, prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

4. Le siège de la société est fixé au 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil Administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, vol. 21CS, fol. 49, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

M. Thyes-Walch.

(059955.3/233/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071997.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

PHOTO PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 6, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour PHOTO PARC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071998.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ROADCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 1, rue Général Omar Bradley.

R. C. Luxembourg B 99.267.

Compte rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2004

Ordre du jour:

- Cession d'actions
- Révocation de Monsieur Buttin de son poste d'administrateur
- Nomination de Madame Henry Stéphanie au poste d'administrateur
- Révocation de Monsieur Géraud Bouvy de son poste de commissaire aux comptes
- Nomination de Monsieur Jérôme Callay au poste de commissaire aux comptes

A la demande de Monsieur Vivian Callay, président du conseil d'administration de ROADCOM S.A., s'est tenu en ce jour du 1^{er} septembre 2004 à 13.00 heures au 1, rue Général Omar Bradley, L-1279 Luxembourg, le conseil d'administration de la société ROADCOM S.A.

Etaient présents Madame Marie-Thérèse Fedi, Monsieur Frédéric Buttin et Monsieur Vivian Callay.

Monsieur Frédéric Buttin a cédé la totalité de ses actions de la société ROADCOM S.A. comme suit:

2.000 actions à Monsieur Callay Vivian pour un montant de 7,73 EUR et 587 à Madame Fedi Marie-Thérèse pour un montant de 2,27 EUR. Le conseil d'administration agréé le cessionnaire en la personne de Monsieur Vivian Callay à l'unanimité. Il en fait de même en la personne de Madame Fedi Marie-Thérèse.

Il a été ensuite procédé à la révocation de Monsieur Frédéric Buttin de son poste d'administrateur. Il a été aussitôt procédé à la nomination de Madame Henry Stéphanie au poste d'administrateur.

Monsieur Géraud Bouvy a été remplacé par Monsieur Jérôme Callay au poste de commissaire aux comptes.

V. Callay / F. Buttin / M.-T. Fedi.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00497. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072188.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

BG RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.273.

RECTIFICATIF

Dans la mention référencée sous le n° LSO-AP04500, enregistrée à Luxembourg, le 27 avril 2004 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 juin 2004, il faut lire la dénomination du siège social comme suit: 50, avenue J. F. Kennedy.

Pour la société BG RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072043.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

AQUARIO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 102.728.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, geboren am 24. Februar 1954 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

vertreten durch Herrn David Sana, Maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 25. August 2004, und

2. Herr Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in L-Echternach, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

vertreten durch Herrn David Sana, vorbenannt, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 25. August 2004.

Diese Vollmachten, bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit dieser registriert werden.

Die Komparanten, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, ersuchten den amtierenden Notar, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung AQUARIO S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), aufgeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Wenn dieser verhindert ist, wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt.

Der erste Vorsitzende wird von der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche sofort nach der Gründung der Gesellschaft stattfindet, ernannt.

Auf Antrag des Vorsitzenden oder des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Vorsitzende verhindert ist, kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Die Verwaltungsratsbeschlüsse dürfen ausserdem durch Zirkularschreiben getroffen werden. Die Unterschriften der verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder dürfen auf mehrere Exemplare des schriftlichen Beschlusses gesetzt werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf ausserdem an einer Verwaltungsratsitzung per Telefonkonferenz oder per Videokonferenz teilnehmen oder mittels anderer ähnlicher Kommunikationstechniken wo die Versammlungsteilnehmer sich hören können.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Die ersten delegierten Verwaltungsratsmitglieder können von der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche sofort nach der Gründung der Gesellschaft stattfindet, ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 15. Juni um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr läuft vom Tag der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2004.

Die erste jährliche Generalversammlung findet 2005 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, hier vertreten wie vorerwähnt, das gennante Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr André Wilwert, vorbenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
2.- Herr Jean Fell, vorbenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennten.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

2. Folgende Personen werden in den Verwaltungsrat berufen:

a) Herr André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, geboren am 24. Februar 1954 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, Vorsitzender,

b) Herr Gérard Matheis, conseil économique, geboren am 4. Dezember 1962 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

c) Herr Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in Echternach, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, R. C. S. Luxemburg B Nr. 29.501, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010 enden.

Die Amtszeit des Kommissars wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010 enden.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

6. Die Herren André Wilwert, Gérard Matheis und Jean Fell, vorbenannt, werden zu delegierten Verwaltungsratsmitgliedern ernannt und übernehmen die tägliche Geschäftsführung mit Einzelzeichnungsbefugnis diesbezüglich.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Bevollmächtigten, handelnd wie vorerwähnt, hat dieser die Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, vol. 144S, fol. 99, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. September 2004.

T. Metzler.

(073208.3/222/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004. Signature.
(072006.3/1035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004. Signature.
(072008.3/1035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004. Signature.
(072009.3/1035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004. Signature.
(072010.3/1035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004. Signature.
(072011.3/1035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 août 2004 à Luxembourg que:

1. La société RONGWHELL LIMITED a démissionné de son mandat d'administrateur;
2. La société ALPHA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072005.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

D'co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 102.708.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dan Thill, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse;

2.- Monsieur Pierre Friob, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund,

ici représenté par Monsieur Dan Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 août 2004;

3.- Monsieur Christophe Royen, employé privé, né à Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour;

4.- Monsieur Patrick Kemper, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell;

5.- Monsieur Fatih Zabun, employé privé, né à Châteauroux (France) le 16 août 1959, demeurant à L-8046 Strassen, 12, rue de la Vallée.

6.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, non encore immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Dan Thill, préqualifié.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de D'co, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la décoration de vitrines de tout genre et d'installations de magasins servant à exposer des marchandises ainsi que l'exécution de travaux de décoration pour des réalisations cinématographiques et audiovisuelles (étalagiste-décorateur).

En général la société pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Dan Thill, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, trente-six parts sociales. 36

2.- Par Monsieur Pierre Friob, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund, quarante-cinq parts sociales. 45

3.- Par Monsieur Christophe Royen, employé privé, né à Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour, trente-six parts sociales. 36

4.- Par Monsieur Patrick Kemper, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell, quinze parts sociales	15
5.- Par Monsieur Fatih Zabun, employé privé, né à Châteauroux (France) le 16 août 1959, demeurant à L-8046 Strassen, 12, rue de la Vallée, vingt-quatre parts sociales	24
6.- Par la société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, deux cent quatre parts sociales	204
Total: trois cent soixante parts sociales	360

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Luc Albert Kalmes, décorateur, né à Grevenmacher le 16 décembre 1967, demeurant à L-6617 Wasserbillig, 70, route d'Echternach, ici présent et qui accepte.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur Dan Thill, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Thill, C. Royen, P. Kemper, F. Zabun, L. A. Kalmes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, vol. 144S, fol. 100, case 8. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 septembre 2004.

T. Metzler.

(072977.3/222/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ACTION SHOP PHOTO SUD II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 27, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour ACTION SHOP PHOTO SUD II, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071999.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ERIK BAUDNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.
H. R. Luxemburg B 79.363.

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Erik Baudner, Zimmermeister, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Saarstrasse 16.

Alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ERIK BAUDNER, S.à r.l., mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, 64, rue d'Echternach,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 79.363,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 12. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 497 vom 3. Juli 2001.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche integral durch Herrn Erik Baudner, vorgenannt, übernommen wurden.

Herr Erik Baudner, vorgenannt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Wormeldange-Haut zu verlegen. Die genaue Anschrift lautet: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange-Haut.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche integral durch Herrn Erik Baudner, Zimmermeister, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Saarstrasse 16, übernommen wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr fünfhundertfünfzig Euro (EUR 550,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Baudner, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 août 2004, vol. 358, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2004.

H. Beck.

(071806.3/201/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ERIK BAUDNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 79.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2004.

H. Beck.

(071807.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 50.690.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2002 (addendum)

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Ronald Daene n'a pas été renouvelé.

Pour la société HENKEL RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072042.3/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ISERRY LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.832.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fourteenth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the LIMITED PARTNERSHIPS (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, maître en droit, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on July 13, 2004.
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, a Limited Partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a Limited Partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, maître en droit, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on July 13, 2004.
- 3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a Limited Partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, maître en droit, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on July 13, 2004.
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, maître en droit, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on July 13, 2004.
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, maître en droit, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on July 13, 2004.

The said powers of attorneys, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of ISERRY LUX, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and participating interests of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 15. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, prenamed, one hundred and twenty-four shares	124
2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, prenamed, three hundred and fifty-nine shares	359
3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG, prenamed, five shares	5
4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, prenamed, three shares	3
5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, nine shares	9

Total: five hundred shares 500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-)

General Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

- The registered office of the Company shall be 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Séverine Michel, maître en droit, born on July 19, 1977 in Epinal (F), residing at 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange;
 - Mr Laurence McNairn, Executive Director, born on July 11, 1955 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
 - Mr Alistair Boyle, Assistant Manager, born on June 13, 1976 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.
- The following person is appointed as auditor of the company for an indefinite period:
PwC LUXEMBOURG, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg, B 65.477.
- With respect to the bank account(s) of the Company, the individual power of signature of each manager is limited to transactions up to EUR 5,000. The joint signature of any two managers is required for bank transactions above EUR 5,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 13 juillet 2004;
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du LIMITED PARTNERSHIPS (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 13 juillet 2004;
- 3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co. KG, un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch) agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 13 juillet 2004;

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 13 juillet 2004;

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 13 juillet 2004.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ISERRY LUX, S.à r.l., (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de participations et de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un fac-similé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Repartitions

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, préqualifiée, cent vingt-quatre parts sociales	124
2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, préqualifiée, trois cent cinquante-neuf parts sociales	359
3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG, préqualifiée, cinq parts sociales	5
4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, préqualifiée, trois parts sociales	3
5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, neuf parts sociales	9
Total: cinq cent parts sociales	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Séverine Michel, maître en droit, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), résidant au 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange;
 - b) Monsieur Laurence McNairn, Executive Director, né le 11 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
 - c) Monsieur Alistair Boyle, Assistant Manager, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

PwC LUXEMBOURG, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 65.477.

4. En ce qui concerne les comptes en banque de la Société, le pouvoir de signature individuelle de chacun des gérants est limité à des transactions jusqu'à un montant de EUR 5.000,-. Le pouvoir de signature conjointe de deux gérants est nécessaire pour des transactions au-dessus de EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 46, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(059348.3/230/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ORCHIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 98.269.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 février 2004, la démission honorable de leur fonction respective d'administrateur a été accordée à Madame Géraldine Laera-Schmit, Monsieur Joseph Mayor et Monsieur Alain Heinz. Sont nommés en qualité de nouveaux administrateurs pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2010 les sociétés BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et WAVERTON GROUP LIMITED, toutes trois avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Suite à la même assemblée, la démission honorable de sa fonction de commissaire aux comptes a été accordée à WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. Est nommée en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2010 la société ROTHLEY COMPANY LIMITED avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Suite à la même assemblée, l'adresse du siège social a été transférée au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Le Conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072366.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 22, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 49.333.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. August 2004

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg:

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Norbert Wrobel, Marcel Hilbert und Marion Thill und erteilt ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Andreas Fellmann, Frau Kerstin Kleudgen und Frau Ellen Philippi zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.

3. Die Hauptversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

Luxemburg, den 30. August 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072114.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 22, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 49.333.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 30. August 2004

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Mitglieder der Verwaltungsrates wählen einstimmig Herrn Andreas Fellmann zum Vorsitzenden der Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 30. August 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072115.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.840.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2003.

Signature.

(075431.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.840.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2004 tenue à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires que:

- Le bilan, le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance, du Gérant-Commandité et du Réviseur d'Entreprises ont été approuvés par l'assemblée générale.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux membres du Conseil de Surveillance, M^e Alex Schmitt, M. Jean-Pierre Leburton, M. Camille Paulus, pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2003.

- M. Camille Paulus, M^e Alex Schmitt et M. Jean-Pierre Leburton ont été réélus en tant que membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

- Décharge pleine et entière a été donnée au Gérant Commandité, DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A. pour l'exercice de sa fonction pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2003.

- Décharge pleine et entière a été donnée à KPMG AUDIT pour l'exercice de son mandat pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2003.

Le Conseil de Surveillance a été autorisé à réélire KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises de la société.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048797.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

TEXTILEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 juillet 2004 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur et administrateur-délégué démissionnaire Monsieur Oriol Mestre de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 15 juillet 2004 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour TEXTILEX INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072156.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FOREST FOR EVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 90.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (17.796,07) EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072030.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

KIFFER IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.
R. C. Luxembourg B 75.533.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2003 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juin 2004.

A. Kiffer

Signature

Gérant

(072044.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

PERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.390.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00257, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(072045.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

LE DEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.726.

RECTIFICATIF

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 11 août 2000 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Benoît Georis de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour LE DEFI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072159.3/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

METRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.518.

—
*Traduction du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue le 23 juillet 2004*

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures, au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg.

Monsieur le président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire.

L'assemblée désigne Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Les actionnaires prennent connaissance du compte rendu du président et accordent décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date statutaire ou date prévue dans les statuts.

Présence

Il résulte de ladite liste de présence que les actions, représentant l'intégralité du capital de la société, sont présentes ou représentées à cette assemblée générale. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.
- Approbation des comptes annuels et répartition des résultats pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.
- Décharge du Conseil d'Administration et des réviseurs aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.
- Réélection du Conseil d'Administration et des réviseurs aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.
- Divers.

Délibération

L'assemblée approuve le compte rendu présenté par le président et confirme que l'assemblée est dûment constituée. Monsieur le président a ensuite présenté les rapports du conseil d'administration et des réviseurs aux comptes à l'assemblée.

Il soumet les comptes annuels à l'assemblée pour le contrôle, l'approbation et pour la décision concernant la répartition des résultats pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Il suggère de donner décharge aux administrateurs et aux réviseurs aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, à l'unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.
- L'assemblée décide de reporter la perte de USD 601 pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.
- L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et aux réviseurs aux comptes pour les périodes s'achevant au 31 décembre 2003.
- L'assemblée décide de réélire Monsieur Pelle Törnberg, Mons. Jens Torpe et Mons. Robert Patterson comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2004.
- L'assemblée décide de réélire KPMG comme réviseurs aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2004.

Aucun point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 10.30 heures.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06604. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072381.3/1369/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.
